

ANVAL

Syndicat Mixte Affluents
Nord Val de Loire

Place de l'Europe B.P.13
37 390 LA MEMBROLLE ^S/CHOISILLE

Tél : 02.47.41.21.28

Mobile : 06.68.35.86.53

Courriel : mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

CTMA Choisille-Roumer 2020-2025 en
préparation (Animation 0,5 ETP)



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Sommaire

I. Introduction.....	2
A. Présentation du Syndicat Mixte ANVAL.....	2
B. Le réseau hydrographique.	5
II. Vers un second contrat territorial regroupant les territoires de la Choisille et de la Roumer.....	7
A. Présentation du programme d’actions Choisille-Roumer.....	7
B. Animation liée à la définition et au montage du contrat territorial	15
III. Actions transversales	15
IV. Traitement des données cartographiques	15
V. Les journées de formation	16
VI. Gestion administrative.....	16
VII. Calendrier prévisionnel 2020.....	16

Dossier ANNEXE

I. Introduction.

Ce rapport présente les différentes missions réalisées au cours de l'année 2019 par le technicien du syndicat, Martin LETELLIER (0,5 ETP). Les actions présentées dans ce rapport concernent essentiellement la **préparation du contrat territorial de restauration de la Choisille et de la Roumer**.

En 2019 le technicien Roumer a pu bénéficier d'un congé parental, réduisant ainsi de moitié son temps de travail partagé entre la Bresme et la Roumer. Le remplacement à mi-temps n'a pas pu aboutir par manque d'attractivité et suite au désistement des deux candidats retenus (*Cf. Courrier en ANNEXES, Page n°19 à n°20*).

Dans ce contexte et devant la charge de travail conséquente liée à la mise en œuvre du CT Bresme, le temps consacré à la Roumer a principalement été utilisé pour le suivi des opérations Bresme.

A. Présentation du Syndicat Mixte ANVAL.

Le Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire est une collectivité territoriale gestionnaire de milieux aquatiques. Son siège est fixé à La Membrolle sur Choisille. Il est actuellement présidé par Monsieur Sébastien MARAIS.

L'ANVAL s'étend à 41 communes soit 240 000 habitants, sur plus de 65 000 hectares et 400 km de cours d'eau. Il est composé de 5 EPCI : Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes Touraine Ouest Val de Loire, Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, Touraine Est-Vallées, Castelrenaudais.

Le comité syndical a été installée le 8 janvier 2019, suite à la notification de l'Arrêté Préfectoral de création du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire le 10 décembre 2018.

Le rôle du syndicat est d'appréhender les travaux de restauration et d'entretien des masses d'eaux dont il a la gestion, d'effectuer des suivis sur ces milieux, mais aussi d'informer et d'aider les communes, de conseiller et sensibiliser les riverains, ...

Toutes les opérations entreprises par le syndicat ont pour but d'améliorer la qualité physique, physico-chimique et biologique de l'eau et du milieu. Les actions de restauration des cours d'eau sont principalement orientées sur l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau, qui contribue à l'autoépuration des eaux et conditionne en grande partie la qualité biologique des milieux aquatiques.

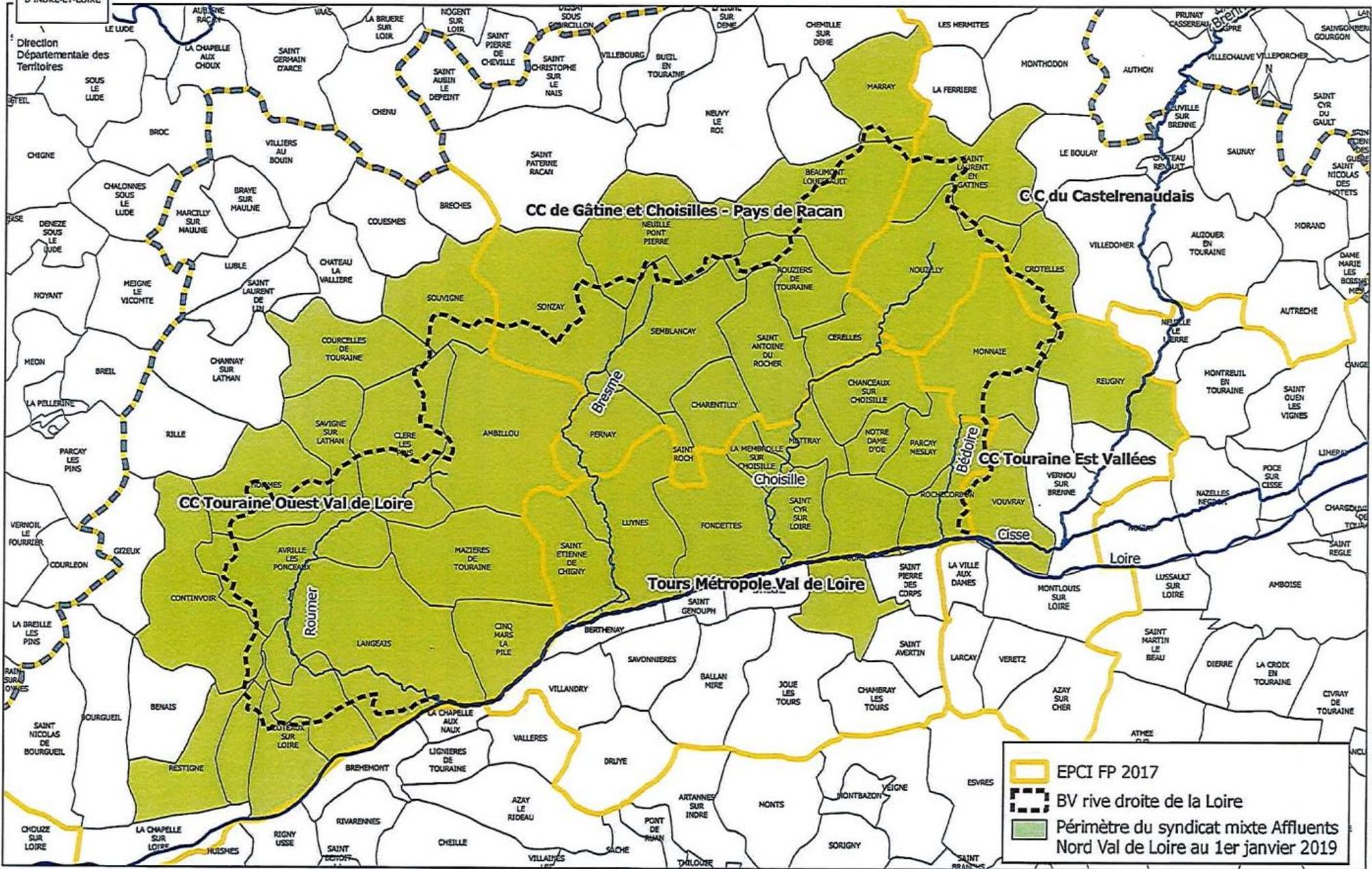
➤ *Cf. Carte du périmètre de compétences de l'ANVAL*

➤ *Cf. Carte du bassin versant de la Roumer et ses affluents, territoire où l'ANVAL exerce ses compétences*



PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE

Périmètre du syndicat mixte Affluents Nord Val de Loire au 1er janvier 2019



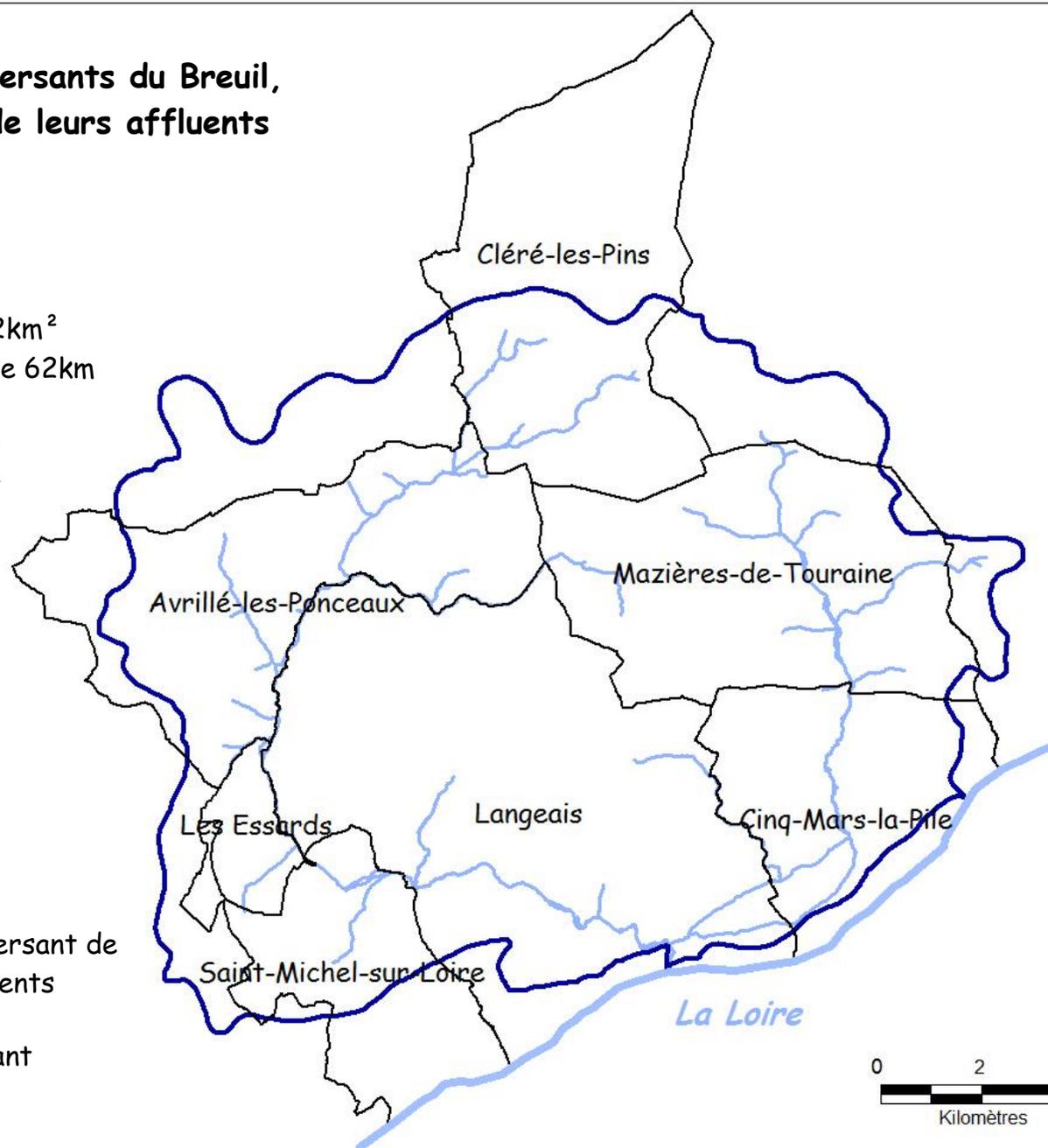
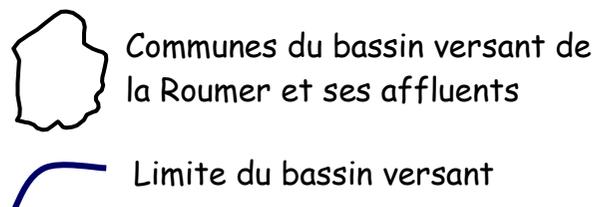
SAT/CT - 08/11/2018 - JL - \10.37.8.36\sig37\3_Cartes\DONNEE_GENERIQUE\INTERCOMMUNALITE\Intercommunaite\SDCI_2015\Rivières\pour_GEMAPI_dec_2016\SI_rivieres_BV.qgs

Copyright : IGN GeoFis, BctCovillage
Sources : DDT137
Copyright : DDT d'Indre-et-Loire

Les sous-bassins versants du Breuil, de la Roumer et de leurs affluents

Le bassin versant total :

- ✓ Bassin versant de 192km²
- ✓ Linéaire de rivières de 62km
- ✓ 12 000 habitants
- ✓ 6 communes inscrites dans le bassin versant



B. Le réseau hydrographique.

➤ Cf. Carte du réseau hydrographique du bassin de la Roumer et ses affluents

L'ANVAL est compétent sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de la Roumer et ses affluents, soit près de 62 km de cours d'eau.

Affluent rive droite de la Loire, la Roumer est une rivière drainant une partie du "Pays des landes" situé en Gâtine tourangelle. Après un parcours de 27 km, la Roumer conflue avec le Breuil juste avant son débouché dans la Loire au niveau de Langeais intramuros. Sur son cours moyen, la Roumer reçoit les eaux des ruisseaux de Crémille (8,2 km) et d'Avrillé (6,3 km).

Le bassin versant, assez massif et globalement orienté selon un axe nord-sud, couvre une superficie de 127 km².

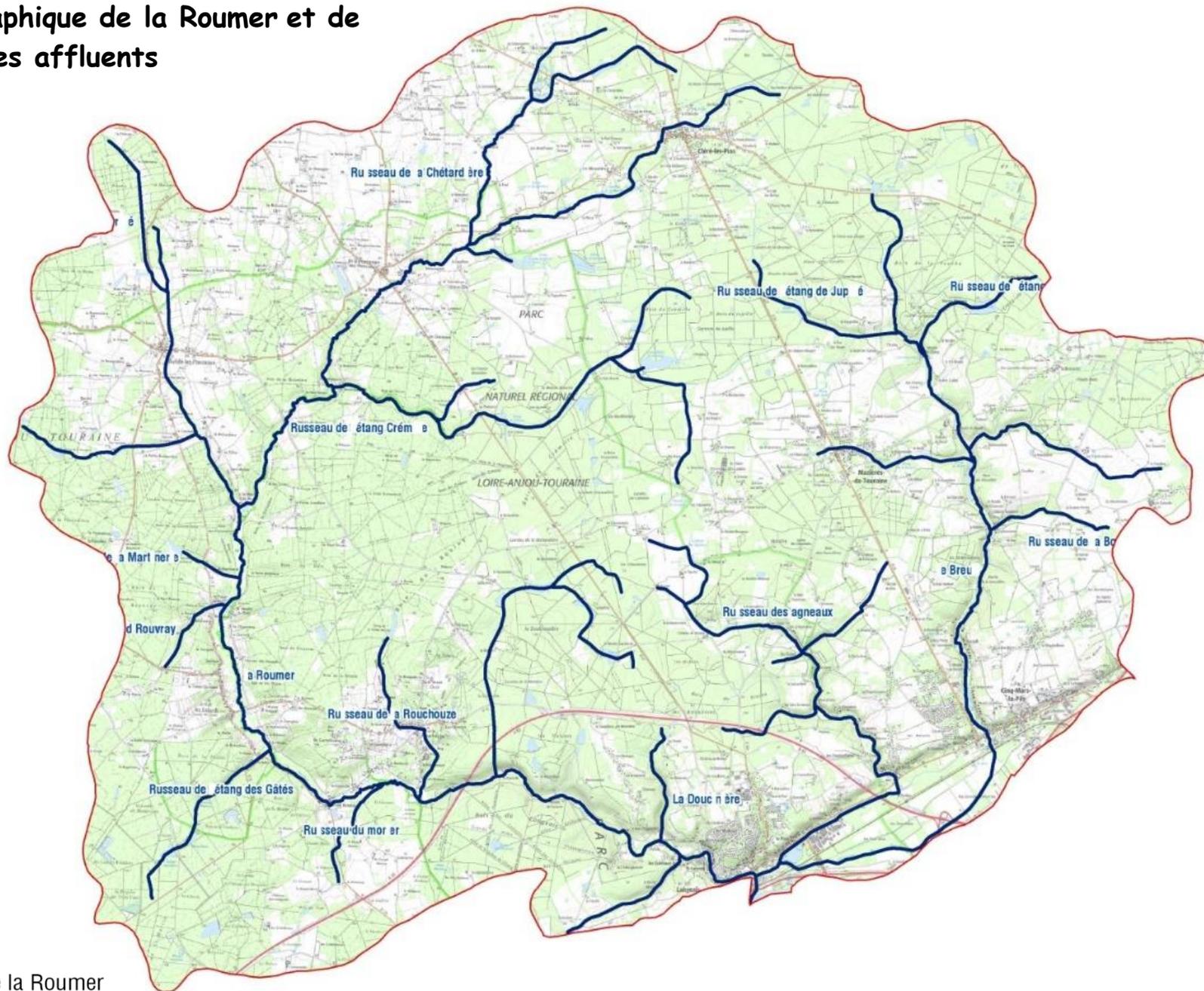
Le ruisseau du Breuil, affluent principal de la Roumer, chemine dans une vallée étroite avant de gagner la plaine alluviale de la Loire en aval du bourg de Cinq Mars la Pile. A Langeais, il reçoit les eaux du ruisseau des Agneaux, petit affluent rive droite d'une longueur de 6,5 km.

Le Breuil s'écoule sur 14 km de long et draine un bassin versant de 65,5 km².

Le bassin versant global a une superficie totale de 192,5 km², dans lequel s'écoulent des cours d'eau non domaniaux.

Le relief du bassin est généralement peu marqué sur les plateaux, bien que les vallées des cours d'eau soient relativement encaissées. Le territoire concerné par le contrat territorial est à dominante rurale et forestière. Les parties urbanisées concernent essentiellement les agglomérations de Langeais et Cinq Mars La Pile situées dans la plaine alluviale de la Loire.

Réseau hydrographique de la Roumer et de ses affluents



 Bassin versant de la Roumer

 FRGR2217 - La Roumer et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire

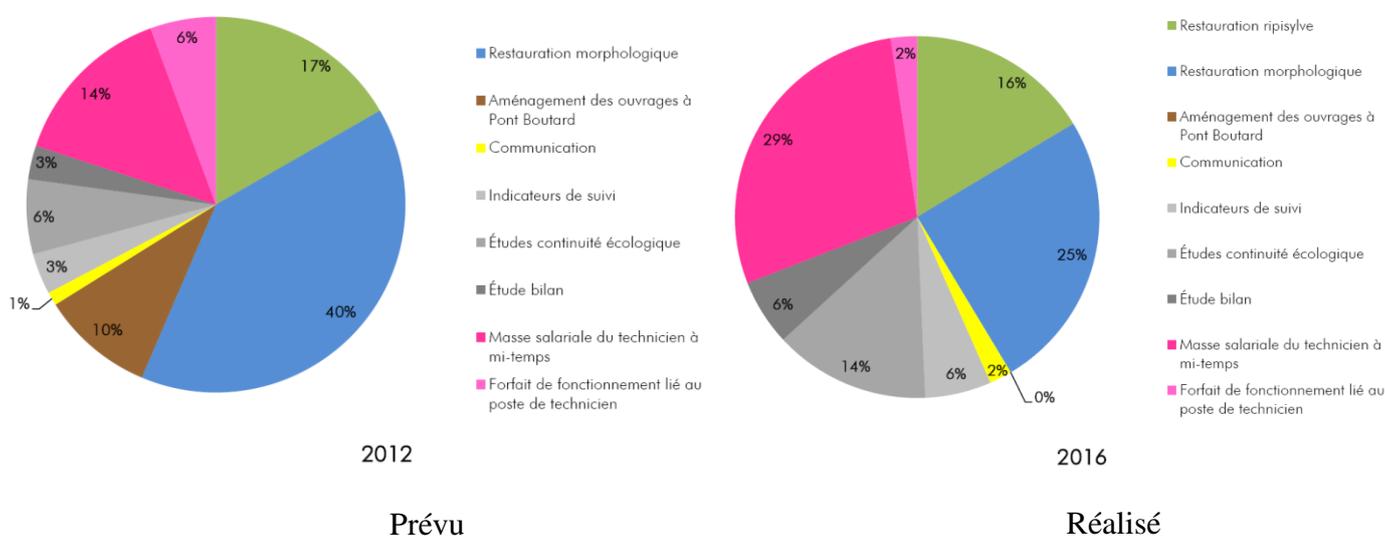
II. Vers un second contrat territorial regroupant les territoires de la Choisille et de la Roumer

A. Présentation du programme d'actions Choisille-Roumer

Historique

Sur le **territoire de la Roumer et ses affluents**, un premier contrat territorial a été mis en œuvre entre 2012 et 2016.

Le bilan du contrat a mis en évidence un contrôle des dépenses satisfaisants, sans écarts notables par rapport au prévisionnel par action (**rapport coût/unité**). Le bilan technique rend compte d'actions ou d'études engagées, voir totalement réalisées. En revanche, ce premier contrat territorial enregistre un taux moyen de réalisation à 53%.



Des études ont été réalisées par le S.I.E.T.A.B.R. (ex-syndicat rattaché désormais à l'ANVAL) pour établir des scénarios de restauration de la continuité écologique sur l'ensemble des ouvrages du bassin de la Roumer et ses affluents. Il en ressort :

1. L'effacement du seuil de Pont Boutard est quasiment acté même si cela a été difficile à faire accepter à une partie de la population. L'arrêté préfectoral constatant la perte du droit fondé en titre attaché au moulin de Pont Boutard a été signé trop tardivement par rapport aux délais de mise en œuvre du contrat 2012-2016. C'est pourquoi cette opération a été reportée dans le cadre du présent contrat territorial Choisille-Roumer.
2. Sur le Moulin de Varanne, les propriétaires ont accepté le projet de restauration totale de la continuité écologique du seuil.

Une étude portée par la ville de Langeais a également été réalisée pour rétablir la continuité écologique dans Langeais (intramuros).

État des lieux

L'état des lieux 2019, ci-après, regroupe pour chacune des 6 masses d'eau des bassins de la Choisille et de la Roumer :

- leur diagnostic qualitatif fixé par l'état écologique
- les enjeux associés fixés par les paramètres en risque de non atteinte du bon état écologique

code masse d'eau	cours d'eau	Classement	État écologique		Risque Etat des lieux 2019	Délai
			2013	2017		
FRGR0313	La Choisille et ses affluents depuis Cerelles jusqu'à la confluence avec la Loire	ZAP Anguille	Médiocre	Moyen	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement	2021
FRGR1012	La Petite Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Médiocre		Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2027
FRGR1024	La Choisille de Beaumont et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	Liste 2	Mauvais	Médiocre	Morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2021
FRGR1647	La Choisille et ses affluents depuis la source jusqu'à Cerelles	Liste 2	Bon	Bon*	Pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement	2021
FRGR2229	Le Saulaie et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Choisille	/	Moyen	Mauvais	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacle à l'écoulement, hydrologie	2027
FRGR2217	La Roumer et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Loire	Réservoir biologique + ZAP anguille (partie aval)	Bon**		Obstacles à l'écoulement et Hydrologie	2015

(*) **FRGR1647** : le bon état écologique de cette masse d'eau est incertain au regard des résultats des IPR réalisés sur les stations témoins et celles ayant fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique. Ainsi, sur la Choisille de Chenusson en 2016 la station témoin était en classe de qualité Bonne (13,1) alors que les 2 autres étaient en Médiocre (16,1) et Mauvaise (27,7). En 2017, sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,8 et 70,9). En 2019, sur la Choisille de Chenusson, la station témoin était en classe de qualité Bonne (15,5) alors que la station après travaux était en Médiocre (17,3), sur le Ruisseau de la Fontaine, les deux stations étaient en classe de qualité Très mauvaise (42,5 et 93,3).

(**) **FRGR2217** : le bon état est fragile, en effet les indices poisson et diatomée sont bons pour 2013 et 2017 pour une valeur de 60 points, soit juste un point au-dessus de l'état moyen. La masse d'eau est toujours classée, dans l'état des lieux 2019, en risque obstacles à l'écoulement. Il y a également une pression forte d'identification sur la morphologie.

Pour conforter le bon état, il est nécessaire de travailler sur ce paramètre. C'est pourquoi le programme d'actions sur la masse d'eau Roumer est essentiellement axé sur des travaux de restauration de la continuité écologique (97% des travaux de restauration hydromorphologique prévus sur le bassin de la Roumer, dont 78% d'effacement d'ouvrages)

Précisions liées aux paramètres ciblés en risque « états des lieux 2019 » :

La **continuité écologique** (obstacles à l'écoulement) est impactée sur les différents cours d'eau. En effet, les ouvrages cloisonnent fortement les cours d'eau des :

- ☞ Communes de La Membrolle, Saint-Cyr sur Loire, Fondettes, Nouzilly et Charentilly sur les axes Choisille de Chenusson, Choisille aval, petite Choisille et ruisseau de Saint Roch,
- ☞ Communes de Langeais, Les coteaux sur Loire et Avrillé les Ponceaux pour l'axe Roumer depuis sa confluence avec la Loire ; Communes de Cinq-Mars-La-Pile et Mazières de Touraine sur l'axe Breuil/Ruisseau des Agneaux depuis sa confluence avec la Roumer.

Ils ont un impact fort sur la morphologie, déjà dégradée par les différents travaux de recalibrage et de rectification (ex : anciens méandres déconnectés sur les axes Roumer, Choisille médiane et ruisseau de l'Arche).

La **morphologie** est globalement impactée sur le bassin de la Choisille et ses affluents. Les altérations morphologiques du lit mineur sont conséquentes sur la partie amont de la masse d'eau grande Choisille (Communes de Cérelles et Chanceaux ^{S/}Choisille), le ruisseau de l'Arche et la Choisille de Chenusson (Commune de Nouzilly). On observe également un déficit granulométrique en aval d'obstacles à l'écoulement sur la commune de la Membrolle ^{S/}Choisille (absence de blocs sur tout l'axe Choisille).

Pour l'axe Roumer, seules les études diagnostic ouvrages mettent en évidence un état dégradé de la morphologie (recalibrage, rescindement de méandres, blocage sédimentaire et matelas alluviale disparate)

L'hydrologie est altérée sur deux masses d'eau. Elle est fortement conditionnée par les usages prélèvements couplés à la diminution des zones de stockages et au déficit pluviométrique constant (changement climatique).

Ce paramètre est également altéré par :

- ☞ La présence d'une multitude de plan d'eau sur cours, au niveau des têtes de bassins et sous-bassins versants, qui favorisent les pertes par évaporation.
- ☞ Les zones humides impactées (drainées) par les nombreuses rectifications de la Roumer (rescindement de méandres)
- ☞ La culture importante de peupliers en fond de vallée (besoin en eau considérable).

Concernant **les pesticides**, le risque de transfert vers les eaux de surfaces a été mis en évidence sur le bassin versant de la Choisille lors de phénomènes de ruissellement. Certaines masses d'eau sont plus vulnérables que d'autres et ont fait l'objet d'un suivi durant l'année 2016. Ces données ont été comparées avec les résultats d'analyses réalisées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental d'Indre et Loire pour la période 2013 à 2016.

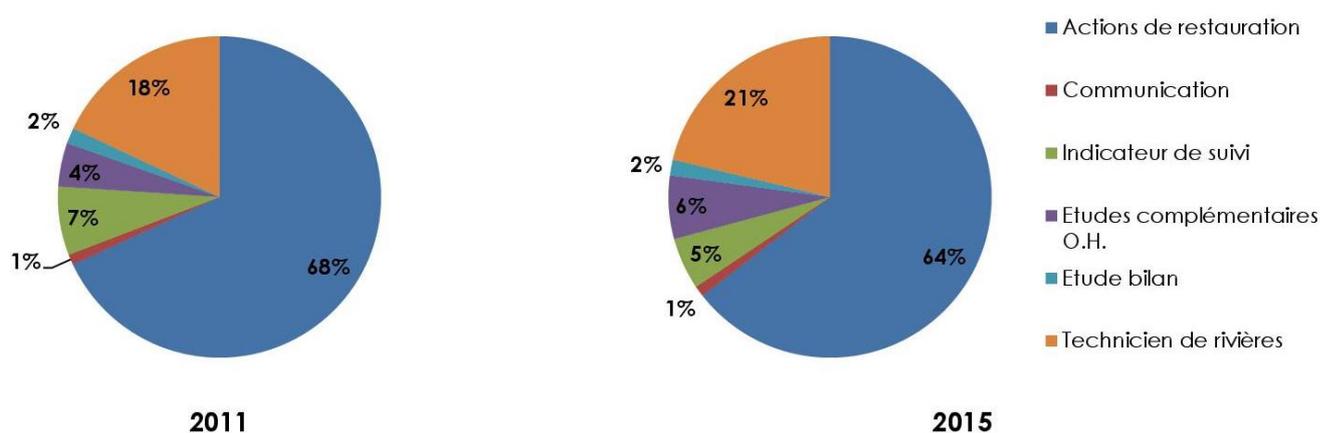
On observe les concentrations les plus fortes sur la Choisille de Semblançay et la Choisille amont. Ces deux masses d'eau ont été retenues lors du comité de pilotage du 14 juin 2016 à l'issue de la présentation du pré-diagnostic « pollutions diffuses » pour faire l'objet d'un diagnostic territorial multi pressions. L'objectif est d'étudier les pressions et émissions de polluants d'origine agricole et non agricole pour mieux comprendre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols responsables de transfert de fines et de produits phytosanitaires vers les eaux de surface.

Un programme d'action « pollutions diffuses » est aujourd'hui en cours de rédaction.

Les zones humides sur le territoire de la Roumer sont fragmentées et menacées par les saulaies marécageuses, la populiculture et dans une moindre mesure l'aulnaie-frênaie. Le développement des saulaies marécageuses provoquent une fermeture du milieu plus particulièrement dans la partie médiane de la vallée et les affluents. La plus forte diversité d'habitats patrimoniaux se situe dans les fonds de vallées à proximité des cours d'eau et plus particulièrement sur les deux tiers nord-ouest du bassin versant de la Roumer et ses affluents.

La restauration de roselières et de milieux humides herbacés (prairies humides à jonc acutiflore et Molinie, marais calcaire à Marisque, mégaphorbiaies, végétation amphibie annuelle et herbiers de characées, Roselières ponctuelles) permettrait le retour à un réseau fonctionnel de milieux humides.

Sur le territoire de la Choisille, l'inventaire et la caractérisation des zones humides a été réalisé sur l'ensemble des communes du bassin versant. 950 ha ont été recensés, soit 5% du territoire d'étude. 19 sites sont identifiés comme d'importance majeure pour la qualité de l'eau au regard de la



convergence des eaux de drainage des terres agricoles. 2 d'entre eux situés hors zones humides peuvent faire l'objet d'une restauration ou de mise en place de zones tampons artificielles. 2 autres sont considérés comme des zones humides prioritaires. »

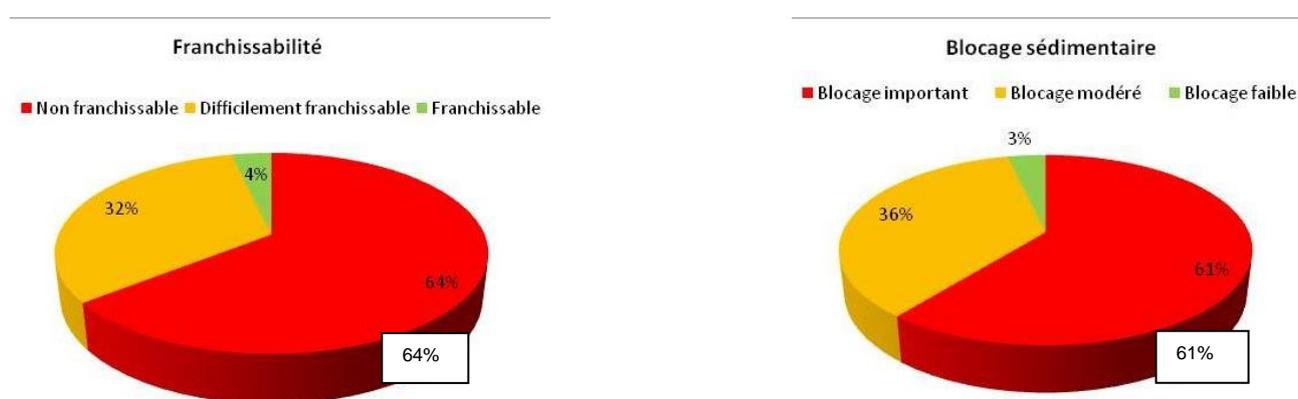
Des actions seront mises en place dans un éventuel contrat territorial zones humides/pollutions diffuses.

État des lieux

Il a été décidé en 2019 d'articuler le projet de contrat du bassin versant de la Roumer avec celui de la Choisille, dans le cadre du projet de fusion des 4 syndicats respectifs aux bassins de la Bédouire, la Choisille, la Bresme et la Roumer.

Concernant le bassin versant de la Roumer et ses affluents, il n'y a pas eu de diagnostic R.E.H. L'enjeu prioritaire sur cette masse d'eau est la continuité écologique.

Le classement en bon état de La Roumer est fragile, les indices poissons et diatomées étant en limite de l'état moyen. La présence d'obstacles à l'écoulement est à l'origine de cette fragilité, d'autant plus que près de 60 % des ouvrages constituent un obstacle au transport sédimentaire et à la circulation piscicole et ce, dès l'aval à Langeais où existe une succession d'ouvrages constituant un obstacle majeur.



Il a donc été décidé d'engager les actions nécessaires pour conforter le bon état de La Roumer. Le montant des interventions sur cette masse d'eau est ainsi prioritairement fléché sur des actions de restauration de la continuité écologique à forte ambition écologique. Le tableau comparatif ci-après illustre cette priorisation :

	Montant total en TTC (2020-2025)	Ratio
Continuité écologique Roumer (aménagement + effacement)	1 034 650 €	93%
Restauration hydromorphologique Roumer	77 000 €	7%

	Montant total en TTC (2020-2025)	Ratio
Aménagement Roumer	223 100 €	22%
Effacement Roumer	811 550 €	78%

Le tableau ci-dessous met en évidence le gain envisagé en faveur de la continuité écologique par la mise en œuvre du programme d'actions :

Masses d'eau	Taux d'étagement		Taux de fractionnement	
	Diagnostic partagé	Programme d'actions	Diagnostic partagé	Programme d'actions
FRGR2217 (axe Roumer)	33% et 97% pour Langeais intramuros	11,7%	0.68	0,25

Le Plan d'actions prioritaires global chiffré sur 6 ans (2 x 3 ans)

Le programme d'actions 2020-2025 a été élaboré en s'appuyant sur :

- L'état des lieux et les objectifs du S.D.A.G.E. Loire-Bretagne 2016 – 2021 et l'état des lieux 2019;
- L'état de perturbation des cours d'eau selon la méthode REH menée en 2016 par le bureau d'études THEMA,
- Le bilan des contrats précédents,
- Une hiérarchisation des masses d'eau pour l'atteinte du bon état.
- L'avis des élus, des services de l'état et des partenaires financiers et techniques
- La concertation avec les usagers et les propriétaires
- L'efficacité attendue des actions par rapport aux coûts engendrés (rapport coût / gain écologique) ;
- La capacité budgétaire de l'ANVAL ;

La philosophie globale pour la définition du programme d'actions a ainsi consisté à intégrer des éléments d'ordres réglementaires, patrimoniaux, techniques et humains tout en considérant les notions d'opportunité (localisation géographique) et d'efficacité des actions en fonction des perturbations recensées lors des diagnostics précédents, et des objectifs pour l'atteinte ou le maintien du bon état.

Le récapitulatif des coûts du programme par masse d'eau est détaillé dans le tableau suivant :

	FRGR0313 (La Choisille aval)	FRGR1012 (La Petite Choisille)	FRGR1647 (La Choisille amont)	FRGR2217 (La Roumer)
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages cours d'eau liste 2 et ZAP anguille)	184 900 €		18 000 €	115 000 €
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages hors cours d'eau liste 2)	84 000 €	57 530 €	109 000 €	
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)			3 000 €	811 550 €
Travaux de restauration structurants (ouvrages inférieur à 50 cm)	40 200 €	3 000 €	78 000 €	108 100 €
Travaux de restauration structurants (renaturation de cours d'eau)	172 963 €		83 500 €	77 000 €
Travaux complémentaires (ripisylve)				66 000 €
Sous total (montant des travaux en € TTC)	482 063 €	60 530 €	291 500 €	1 177 650 €

Le programme de travaux sur 6 ans est ci-dessous :

	COÛT TOTAL 2020-2025	Coût 2020-2022	Coût 2023-2025	Linéaire	Ouvrages
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages cours d'eau liste 2 et ZAP anguille)					
<i>Sous total</i>	317 900 €	108 000 €	209 900 €	100 ml + études	5
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages hors cours d'eau liste 2)					
<i>Sous total</i>	250 530 €	0 €	250 530 €	études	10
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)					
<i>Sous total</i>	814 550 €	250 000 €	564 550 €	1 790 ml	13
Travaux de restauration structurants (ouvrages inférieur à 50 cm)					
<i>Sous total</i>	229 300 €	165 800 €	63 500 €	150 ml	16
Travaux de restauration structurants (renaturation de cours d'eau)					
<i>Sous total</i>	333 463 €	110 500 €	222 963 €	4 374 ml	2
Travaux complémentaires (ripisylve)					
<i>Sous total</i>	66 000 €	33 000 €	33 000 €		
TOTAL TRAVAUX (en € TTC)	2 011 743 €	667 300 €	1 344 443 €	6 414 ml + études	46

Le détail de la 1^{ère} partie du programme (2020-2022) est détaillé en page suivante :

PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES 3 PREMIERES ANNÉES

Localisation / Dénomination de l'action	Commune	Typologie des actions	Coût 2020-2022	Linéaire	Ouvrages
Continuité écologique (Aménagements d'ouvrages cours d'eau liste 2 et ZAP anguille)					
Gué du Lourieux (Remplacement busage)	Nouzilly		18 000 €		1
Axe Roumer Aval / La Chataigneraie (Aménagement)	Langeais		90 000 €	100ml	3
Sous total			108 000 €		
Continuité écologique (Effacement / dérasement d'ouvrages)					
Axe Roumer Aval / Moulin de Pont Boutard (Effacement)	Les Coteaux sur Loire		133 000 €	300ml	3
Axe Roumer Aval / Moulin Raguin (Effacement)	Avrillé les Ponceaux		57 800 €	200ml	1
Axe Roumer Aval / Seuil du Moulin de Varanne ancien méandre (Effacement)	Langeais		59 200 €	290ml	1
Sous total			250 000 €		
Travaux de restauration structurants (ouvrages inférieur à 50cm)					
Moulin de Fresnay (Remplacement busage)	Nouzilly		35 000 €		1
La Simonnière (Remplacement busage)	Nouzilly		31 000 €		1
Gué de la Sirotière (Remplacement busage)	Nouzilly		12 000 €		1
Rue du Moulin Millon (Remplacement busage)	La Membrolle		32 000 €		1
Amont Moulin Moreau (Aménagement seuil)	Charentilly		3 000 €		1
Axe Roumer Aval (Porte de Loire) = 0,45m (Aménagement)	Langeais		37 500 €	90ml	1
Axe Roumer Aval (Houssaie) = 0,4m (Aménagement)	Langeais		5 700 €		1
Axe Breuil Aval (Canal dérivation) = 0,49m (Aménagement)	Langeais		5 400 €		1
Siphon béton le Gueret (Effacement)	Saint Roch		3 000 €		1
Seuil du Moulin Robert (Effacement)	La Membrolle		1 200 €		1
Sous total			165 800 €		
Travaux de restauration structurants (renaturation de cours d'eau)					
La Côte d'Azur/l'Arche (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly		13 000 €	282ml	
Aval moulin de Fresnay/confluence Chenusson (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly		34 500 €	470ml	
Les Caves/confluence Ruau de l'Arche (Renaturation cours d'eau)	Nouzilly		36 000 €	540ml	
Recharge Roumer - Amont Pont des Essards (Renaturation cours d'eau)	Langeais (Les Essards)		27 000 €	305ml	
Sous total			110 500 €		
Travaux de restauration complémentaires					
Restauration de la ripisylve	Communes du BV de la Roumer et ses affluents	Sous total	33 000 €		
TOTAL TRAVAUX 2020-2022 (en € TTC)			667 300 €		

B. Animation liée à la définition et au montage du contrat territorial

Dans le cadre de la préparation du contrat territorial de restauration de la Choisille et de la Roumer, le technicien a participé à la préparation et l'animation de trois réunions de concertation pour le montage et la coordination du contrat territorial Choisille-Roumer 2020-2025 (Réunion de travail avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional Centre Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre et Loire sur le programme d'actions prévisionnel du CT Choisille-Roumer 2020-2025).

Ces réunions de calage avec les partenaires sont le fruit d'un travail de mise à jour et de fusion des deux programmes d'actions Choisille d'une part et Roumer d'autre part (réalisation en collaboration avec le collègue homologue du bassin de la Choisille).

Après propositions aux partenaires, le technicien s'est occupé de suivre et répondre aux demandes de modifications et refonte des tableaux du programme d'actions (corrections des erreurs de calculs ; décalage des lignes budgétaires ; ajout/suppression d'opérations ; modification du phasage ; mise à jour des thématiques et taux d'interventions des partenaires ; regroupement d'opérations suite aux évolutions récentes des champs lexicaux utilisés dans le dernier programme d'aide financière de l'agence de l'eau ; etc...)

La rédaction du document « stratégie / feuille de route » du CTMA Choisille-Roumer est issue d'un travail commun entre les deux techniciens rivières actuellement en poste à l'ANVAL.

III. Actions transversales

- ☞ Mise à jour des attestations ANVAL pour la réalisation de travaux d'effacement des ouvrages structurants liés aux moulins Bodin et Raguin à Langeais (demande de justificatifs complémentaires de la DDT dans le cadre des arrêtés d'abrogations des droits d'eau) - **Cf. Extrait des échanges en ANNEXE, page n°21 à 23**
- ☞ Réflexion sur la mise en œuvre d'un projet d'animation sociale et culturelle appliquée au projet de restauration de la continuité écologique dans Langeais intramuros. - **Cf. Extrait des échanges en ANNEXE, page n°24 à 28**
- ☞ Gestion et suivi partagé des fonctions supports liées à l'organisation de la nouvelle structure ANVAL (transfert des véhicules, opérateur téléphonique, informatique, etc...).
- ☞ Participation à la consultation de l'agence de l'eau dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures 2022-2027.

IV. Traitement des données cartographiques

En 2019, une mise à jour des données utilisées dans le logiciel d'information géographique a été réalisée (données cadastrales essentiellement)

V. Les journées de formation

- Participation à la journée du réseau départemental à Saint Patern de Racan (Présentation de sites restaurés ; Interventions sur le concept de « débit minimum biologique », le Défrichement, la restauration hydromorphologique, les stratégies d'axe de la DDT37 en matière de restauration de la continuité écologique).



VI. Gestion administrative

- ☞ Rapport d'activités 2018 (rédaction et transmission au président de l'ANVAL).
- ☞ Rédaction des mémoires explicatifs et préparation des demandes d'aide financière.
- ☞ Réunions du comité syndical (OB, Budget 2019, participation à la préparation des délibérations...).
- ☞ Dossiers de solde d'opérations 2018 et demandes d'aides financières 2019 (ex : animations 2020).
- ☞ Présentation du programme technique et financier aux élus de l'ANVAL pour validation (délibération du 09.10.2019 approuvant le contenu du CTMA Choisille-Roumer).

VII. Calendrier prévisionnel 2020

- **1^{er} trimestre :**

Débat d'Orientation Budgétaire et demande d'autorisation du président à signer le marché de travaux

Recrutement technicien rivière et pollutions diffuses pour pallier le rapport négatif entre volume d'actions et capacité d'animation. Objectif :

- Mettre en cohérence les moyens d'intervention de l'ANVAL avec l'ampleur des actions à traiter.
- Répondre aux besoins pressants de l'équipe technique pour animer les différents projets en cours (CT Bresme, CT Choisille-Roumer, Préparation du programme d'actions pollutions diffuses et diagnostic partagé sur le bassin versant de la Bédouire)

Rédaction du contrat territorial Choisille – Roumer

Rédaction des dossiers et lancement des consultations pour les MAPA liés aux travaux des différents contrats territoriaux en cours et à venir.

Réponses aux sollicitations diverses et variées, en dehors des actions prévues dans les contrats territoriaux.

- **2^{ème} trimestre :**

Vote du budget de l'ANVAL et mise en place du nouveau comité syndical après les élections municipales

Rédaction des rapports d'analyse des offres, présentation et analyse avec la CAO puis engagement du marché de travaux à bon de commande avec la/les entreprises

Concertation/Médiation avec les propriétaires concernés par les travaux du programme d'actions du contrat territorial Choisille - Roumer

Demande de subvention pour les actions Choisille - Roumer 2020

Lancement des consultations pour les marchés de travaux du contrat territorial Choisille - Roumer

- **3^{ème} trimestre :**

Réalisation d'inventaires hydrobiologiques de suivi avant/après travaux

Concertation/Médiation avec les propriétaires concernés par les travaux des différents contrats territoriaux

Maitrise d'œuvre des travaux et suivi des actions du contrat territorial Choisille - Roumer

Suivi des problématiques liées aux sècheresses estivales

- **4^{ème} trimestre :**

Maitrise d'œuvre des travaux et suivi des autres actions des contrats territoriaux

Suivi administratif et financier des actions

Suivi photographique des travaux (avant/après)

Suivi des problématiques liées à la montée des eaux en période de crue

Suivi des actions de communication autour des projets réalisés par l'ANVAL

Réponses aux sollicitations diverses et variées, en dehors des actions prévues dans les contrats territoriaux

Annexes



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



REPUBLIQUE FRANCAISE

ANVAL
(SYNDICAT MIXTE DES AFFLUENTS NORD
VAL DE LOIRE)

Siège social : Mairie de LA MEMBROLLE sur
CHOISILLE
Téléphone : 02.47.41.21.28
anval@ville-la-membrolle37.fr

Agence de l'Eau Loire Bretagne
Délégation Centre-Loire
9 avenue de Buffon
CS 36339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Nos Réf : SM/CV/GM

**Objet : Demande d'aide financière pour renfort 0,5 ETP mise en place volet pollutions
diffuses et zones humides**
Affaire suivie par A. GARNIER

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de 3 ans, le syndicat a engagé une réflexion concernant la vulnérabilité des masses d'eau du bassin versant de la Choisille au regard du risque de transfert de macro et micro polluants vers les eaux de surfaces.

L'Agence de l'eau nous avait notamment aidé financièrement à réaliser des analyses pour quantifier les produits phytosanitaires présents dans les eaux de surface et caractériser les matières en suspensions à l'origine du colmatage du lit des principaux affluents de la Choisille.

L'ensemble des données recueillies nous ont permis de mettre en évidence le risque de transfert et d'aboutir à un pré-diagnostic de vulnérabilité aux pollutions diffuses ainsi qu'à une hiérarchisation de l'ensemble des masses d'eau du bassin.

Ainsi, deux d'entre elles sur les cinq, de cette partie du territoire de compétence de l'actuel syndicat, avaient été retenues pour deux expertises complémentaires :

- L'inventaire et la caractérisation des zones humides à l'échelle communale sur les deux secteurs d'études de ces masses d'eau
- La réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions pour mieux appréhender les enjeux et les risques de transfert de pollutions liées aux activités agricoles et non-agricoles

Ces deux études complémentaires ont permis de définir dans un premier temps, les secteurs à enjeux biodiversité et eau. Dans un second temps elles montrent l'intérêt de mettre en œuvre un programme d'actions pollutions diffuses prenant en compte le rôle que pourraient jouer certaines zones humides localisées aux points de convergence des eaux de ruissellement.

.../...

.../...

Les objectifs seraient multiples, que ce soit pour restaurer la fonctionnalité de certaines zones humides au regard de la présence d'espèces menacées ou protégées, de créer des zones tampon pour limiter les transferts vers les eaux de surfaces de particules et de micropolluants et de répondre aux attentes des exploitants agricoles, qui ont montré au travers de la démarche engagée, leur volonté de s'impliquer pour préserver la ressource en eau des territoires concernés.

Jusqu'à maintenant, ces initiatives ont été suivies par un des techniciens de rivières du syndicat qui, actuellement, se consacre pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre du futur contrat territorial milieux aquatiques de restauration de la morphologie des cours d'eau des bassins de la Choisille et de la Roumer.

Afin de finaliser la démarche engagée et de préparer sa mise en œuvre opérationnelle, le syndicat envisage de recruter un « animateur qualité de l'eau » à raison d'un 0,5 ETP en complément du 0,5 ETP « milieux aquatiques » qui se consacrera prochainement à l'animation du contrat territorial en cours et de celui à venir.

Le programme d'actions du volet pollutions diffuses est en cours de finalisation et nous attendons le retour de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire pour connaître son positionnement sur les points concernant la mise en œuvre d'un partenariat, la maîtrise d'ouvrage et les modalités liées à la faisabilité de mise en œuvre.

Depuis que cette réflexion a été engagée, les chargés d'interventions et vos services nous ont accompagnés dans cette démarche.

Le premier appel à candidature lancé au mois de juin dernier s'est avéré infructueux car le 0,5 ETP proposé n'était pas suffisamment attractif.

Au regard de la procédure de recrutement en cours, des profils de candidat(e)s sont compatibles avec notre besoin, ainsi, la prise de fonction pourrait être effective dans les deux mois à venir.

Je sollicite ainsi votre bienveillance à titre exceptionnel, afin de pouvoir nous aider financièrement à intégrer ce renfort supplémentaire et déléguer cette mission à une personne compétente dans ce domaine bien spécifique selon les mêmes modalités que les techniciens de rivières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes cordiales salutations.

Le Président

Sébastien MARAIS

ATTESTATION D'INSCRIPTION D'UNE OPÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL CHOISILLE-ROUMER

Je soussigné,

Monsieur Sébastien MARAIS

Président

du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire.

Maître d'ouvrage de l'opération

CT Choisille-Roumer 2020-2025 (en préparation) - Tavaux de renaturation du complexe de la Roumer au moulin Bodin (dépose du vannage et remise en état du site).

atteste que cette opération est prévue dans le cadre du projet de contrat territorial Choisille-Roumer 2020-2025, selon l'autorisation préfectorale du 29/01/2019 et les modalités financières en discussion avec les partenaires financiers.

Certifié exact,

A La Membrolle sur Choisille, le 22 août 2019

Cachet et signature

Re: [INTERNET] Fwd: Re: AP abrogation DE Moulin raguin

AIDI Thérésina (Chargée police eau conti. écol. Assain.) - DDT 37/SERN/MA <theresina.aidi@indre-et-loire.gouv.fr>

Envoyé : mar. 25/02/2020 10:57

À : MARTIN ANVAL

Message AP_AbrogationDE_MoulinBodin_261219.pdf (2 Mo) 220191226_arrêté Moulin de Bodin.pdf (1 Mo)

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joints les AP d'Abrogation de DE des moulins Raguin et Bodin.

Bonne réception.

Cordialement

Thérésina AIDI

DDT 37

Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

Unité Milieux Aquatiques

61 avenue de Grammont



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**Arrêté constatant l'abrogation du droit fondé en titre attaché au Moulin de Bodin
situé sur la commune de Langeais**

La Préfète du département de d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU la directive CE n° 2000/60 du 23 octobre 2000 du parlement européen et du conseil des ministres établissant un cadre pour une politique européenne dans le domaine de l'eau,
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) du bassin Loire - Bretagne approuvé le 18 novembre 2015 ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 211-1 et L. 214-1 à L. 214-6,
- VU la jurisprudence et notamment la décision du conseil d'Etat en date du 5 juillet 2004 statuant sur la requête de la SA Laprade Energie:

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, le maire de la commune de Langeais, le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 26 DEC. 2019

Pour La Préfète,
et par délégation,
La Secrétaire générale
Nadia Seghier

Nadia SEGHIER

ATTESTATION D'INSCRIPTION D'UNE OPÉRATION DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL CHOISILLE-ROUMER

Je soussigné,

Monsieur **Sébastien MARAIS**

Président

du **Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire**

Maître d'ouvrage de l'opération

CT Choisille-Roumer 2020-2025 (en préparation) - Travaux de renaturation du complexe de la Roumer au moulin Raguin (dépose du vannage et remise en état du site).

atteste que cette opération est prévue dans le cadre du projet de **contrat territorial Choisille-Roumer 2020-2025**, selon l'autorisation préfectorale du 29/01/2019 et les modalités financières prévisionnelles suivantes.

Coût prévisionnel T.T.C de l'opération : **57 800 €**

Modalités de financement prévisionnel :

Co-financeur(s) et montant(s) de(s) aide(s) :

Agence de l'eau Loire-Bretagne à 70% **: 40 460 €**

Conseil Régional de la région Centre Val-de-Loire à 20% **: 11 560 €**

Autofinancement du syndicat à 10% **: 5 780 €**

Certifié exact,
A **La Membrolle sur Choisille**, le **12 juin 2019**
Cachet et signature

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord-Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Caroline ORZELCZYNSKI

06 NOV. 2019

Arrêté constatant l'abrogation du droit fondé en titre attaché au Moulin de Raguin
situé sur les communes de Langeais et Avrillé-les-Ponceaux
PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE
Lydia - (Général) - L'ensemble
Région Centre-Val de Loire

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 211-1 et L. 214-1 à L. 214-6,
Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE) du bassin Loire-
Bretagne approuvé le 16 novembre 2015,
Vu le courrier de Madame Marie Bernier, propriétaire, en date du 9 mars 2016, déclarant la cessation
d'activité hydraulique au Moulin de Raguin,
Vu l'autorisation pour la renaturation du complexe de la Roumer au Moulin Raguin, en date du 9 mars 2016,
au profit du syndicat du Breuil de la Roumer, en date du 9 mars 2016.

RE: TR: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

Martin LETELLIER <mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr>

Envoyé : ven. 05/06/2020 09:05

À : 'Marie-Anne Germaine'

Cc : anval@ville-la-membrolle37.fr

Bonjour,

Je vous recontacte afin de faire le point sur la situation et explorer le champ des possibles pour la Roumer, ses riverains mais aussi pour l'ensemble des habitants de la commune de Langeais (l'objectif prioritaire du moment étant de favoriser le portage politique local, à savoir le maire et ses adjoints) Mais peut-être que les effets de la pandémie sur votre organisation et celle des étudiants rend le contexte inapproprié pour envisager ce projet d'étude à partir de septembre 2020. Si tel était le cas, rien ne nous empêche de bricoler à la préparation de ce projet... .

Dans un premier temps je vais avoir besoin d'évaluer les besoins matériels et économiques pour le collectif d'étudiants M2 et vous-même (nombre d'étudiants, besoins en hébergement, etc...) afin de présenter le projet aux élus du syndicat des affluents nord Val de Loire. Le comité syndical pour le vote du budget est prévu au mois de juillet. Ce serait l'occasion de présenter la démarche et les conditions de mise en œuvre....

À titre informatif, vous trouverez en libre accès ci-dessous

- La carte de situation du complexe hydraulique de la Roumer dans Langeais intramuros : [PlanIllustré LienAccès](#)
- L'étude de faisabilité pour y restaurer la CE : [EtudeRCE.LangeaisIntramuros](#)
- Des photographies et informations diverses ouvrage par ouvrage : [InfosDiverses](#)

Dans l'attente de vous lire et d'échanger sur le sujet,

Bien à vous

Martin LETELLIER

mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr

Tel.Portable: 06.68.35.86.53

Technicien rivières de l'ANVAL

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire

Mairie

Place de l'Europe - BP13

37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Tel.Mairie: 02.47.41.21.28

De : Marie-Anne Germaine [mailto:marie-anne.germaine@parisnanterre.fr]

Envoyé : mercredi 11 mars 2020 15:43

À : Martin LETELLIER

Objet : Re: TR: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

pour info : <https://reseaux.parisnanterre.fr/publication-la-rehabilitation-des-petites-rivieres-urbaines-astee/>

--

Marie-Anne Germaine

Maître de conférences
Laboratoire Mosaïques LAVUE UMR 7218 CNRS

Bâtiment Max Weber / Bureau 413
Université Paris Ouest Nanterre la Défense
200 av. de la République, 92 001 Nanterre
Mail : marie-anne.germaine@parisnanterre.fr
(ou marieanne.germaine@gmail.com)
Tel : 01-40-97-75-84
http://www.u-paris10.fr/21601/0/fiche_annuaireksup/&RH=ufrssa_ensch
<https://selune.hypotheses.org/>

Re: TR: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

De [Marie-Anne Germaine](#) ⁺
À [Martin LETELLIER](#) ⁺, armelle.caron@agroparistech.fr ⁺,
benoit.labbouz@agroparistech.fr ⁺, evelyne.conchon@agroparistech.fr ⁺

Date 2020-02-06 11:24

Courriel 17 sur 90 [≤](#) [≥](#)
[change-format](#) [change-format](#)

Bonjour,

Merci pour votre message.

Du côté du Master GEDELO, tous les étudiants débutent leur stage tout début février. Je peux éventuellement voir si parmi les M1 certains sont encore à la recherche de projets mais il me semble que le sujet se prête plus à un M2 (ils sont tous déjà engagés ailleurs). Dans l'immédiat et pour le format stage, c'est donc un peu compliqué il vaut mieux anticiper à l'automne pour une durée de 6 mois (février - juillet).

En revanche, dans une perspective plus longue, je suis à titre personnelle intéressée de suivre ce chantier car il fait écho à plusieurs programmes (voir ici : <https://www.seine-aval.fr/projet/consacre/> ou là : <https://selune.hypotheses.org/>) sur lesquelles je suis investie avec plusieurs collègues, notamment sur la question des projets de RCE en contexte urbain et la manière de les intégrer aux dynamiques de développement local et d'intégrer habitants et usagers à la démarche. Selon les calendriers visés, on peut imaginer éventuellement de construire une collaboration (par exemple avec un projet collectif mobilisant des étudiants - cela est possible au 1er semestre de septembre à fin janvier) qui pourrait vous aider à accompagner ce projet.

Bien cordialement,

Marie-Anne Germaine
Maître de conférences
Laboratoire Mosaïques LAVUE UMR 7218 CNRS

Bâtiment Max Weber / Bureau 413
Université Paris Ouest Nanterre la Défense
200 av. de la République, 92 001 Nanterre
Mail : marie-anne.germaine@parisnanterre.fr
(ou marieanne.germaine@gmail.com)
Tel : 01-40-97-75-84

Re: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

De [Armelle CARON](#) 

À [Martin LETELLIER](#) 

Cc [Benoit LABBOUZ](#) , [evelyne conchon](#) , [marie-anne germaine](#) 

Date 2020-02-05 17:09

Courriel 18 sur 90 <>
[change-format](#)

Bonjour Martin

Tous nos élèves (MS PPSE) n'ont pas encore choisi leur mission professionnelle, travailler sur ces questions peut les intéresser.

J'habite à Tours, l'eau et les rivières ne passionnent guère les élus sortant en effet.

Bien à vous

Armelle

Armelle Caron

Responsable Equipe Environnement Paris - MS PPSE

AgroParisTech ENGREF

19 avenue du Maine

PARIS Cedex 15 - 75732 Paris - France

Tel. : +33 (0)1 45 49 89 70 - Tél : +33 (0)6 76 47 32 98

<http://www.agroparistech.fr/-Ecole-interne-ENGREF>

De: "Martin LETELLIER" <mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr>

À: "Armelle Caron" <armelle.caron@agroparistech.fr>, "Benoit LABBOUZ"

<benoit.labbouz@agroparistech.fr>, "evelyne conchon"

<evelyne.conchon@agroparistech.fr>, "marie-anne germaine" <marie-anne.germaine@parisnanterre.fr>

Envoyé: Mercredi 5 Février 2020 15:29:30

Objet: TR: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la diffusion « en pack » de ce message.

Veuillez SVP prendre connaissance des échanges ci-dessous et revenir vers nous, le cas échéant, pour nous faire part de vos intérêts, suggestions et interrogations sur le sujet.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous

Martin LETELLIER

mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr

Tel.Portable: 06.68.35.86.53

Technicien rivières de l'ANVAL

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire

Mairie

Place de l'Europe - BP13

37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE (TOURS)

De : Jean-Baptiste Narcy [mailto:jean-baptiste.narcy@asca-net.com]

Envoyé : jeudi 16 janvier 2020 11:09

À : MARTIN ANVAL

Objet : Re: Projet d'animation sociale et culturelle appliquée à la restauration de cours d'eau en contexte urbain

Bonjour,

Mes excuses pour cette réponse tardive, et meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Votre démarche me semble très intéressante. A ce stade, je peux vous faire part de deux conseils :

- à propos du sujet de stage, je pense qu'il est important de ne pas le penser en tant que cheville ouvrière de la concertation elle-même (ce serait beaucoup trop risqué je pense), mais davantage comme un appui à la conception de celle-ci, en amont. Un travail visant à instruire/consolider votre hypothèse de projet « vitrine » (enquête sur les perceptions/attachements à la rivière, approches des « alliés » possibles autour de cette mise en vitrine du projet, travail sur l'histoire du site ...) serait sans doute très utile pour se lancer dans la concertation muni de quelques « biscuits ». Ce serait peut-être aussi un moyen de donner à voir cette dimension aux élus qui pour l'instant l'ignorent.

- à propos du réseau à solliciter, voici deux formations dans lesquels j'interviens pour des enseignements :

- le mastère spécialisé PPSE d'AgroParisTech (dans lequel j'interviens beaucoup). Ce Mastère inclut une «thèse professionnelle », de mi-mars à mi-septembre (c'est peut-être un peu tard, mais pas sûr !). Vous pouvez envoyer de ma part votre offre de stage aux personnes suivantes : Armelle Caron (armelle.caron@agroparistech.fr), Benoît Labbouz (benoit.labbouz@agroparistech.fr), et Evelyne Conchon (Evelyne CONCHON <evelyne.conchon@agroparistech.fr>).

- le M2 GEDELO de l'université de Nanterre, où j'interviens très ponctuellement, avec des profils de géographes essentiellement. Contacter de ma part Marie-Anne Germaine (marie-anne.germaine@parisnanterre.fr) : j'imagine qu'il y a des stages, mais je ne sais pas du tout quand ni quelle durée.

Bien cordialement,

Jean-Baptiste Narcy

Chef de Projets

AScA

8, rue Legouvé, 75010 Paris

01 42 00 86 58

jean-baptiste.narcy@asca-net.com

<http://www.asca-net.com>

Le 6 janv. 2020 à 16:42, MARTIN ANVAL <mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr> a écrit :

Bonjour Jean-Baptiste,

J'ai suivi la formation "approche sociologique autour des projets continuité écologique" proposée par l'ASCA aux services de l'état (2018 à Tours).

La collectivité qui m'emploie est chargée de mettre en œuvre un "vaste" programme de restauration de la continuité écologique en milieu urbain sur une commune des bords de Loire (Langeais).

Actuellement bien avancé sur la faisabilité technique, réglementaire et financière du projet, je m'interroge plus particulièrement à l'appréhension du projet par les habitants et les représentants politiques locaux (changement des habitudes dans le cadre de vie et des fonctions paysagères de la rivière dormante). Hormis la mise en place de manœuvres coordonnées des vannages en période hivernale et quelques explications communiquées via le bulletin municipal, aucun travail de concertation et d'appropriation du projet n'a été mené sérieusement jusqu'à présent (ce qui semble pourtant être un préalable indispensable à la réussite d'un tel projet).

Seules quelques tentatives d'appropriation politique du sujet ont été diffusées à travers le travail de restitution des études au sein du comité de pilotage (BE, partenaires AELB-Region-Département, élus du syndicat de rivière et quelques employés municipaux mais toujours en l'absence du maire).

Ce projet pourrait être vue comme une "vitrine" du territoire (La rivière est un "réservoir biologique" du patrimoine naturel local; les obstacles à la CE sont concentrés au niveau de la confluence avec la Loire; nous sommes dans l'emprise du PNR Loire-Anjou-Touraine; le projet peut mettre en valeur des éléments de patrimoine anciens au pied du château).

Mon souhait serait de proposer un sujet de stage à une personne intéressée par le sujet et œuvrant dans le domaine des sciences sociales (...et si possible appliquées aux problématiques environnementales et au dvlpt de territoire)

C'est pourquoi je me permets de vous contacter. Avez-vous la possibilité de "m'accompagner/m'appuyer" dans ma recherche (quels réseaux solliciter? quelles personnes mobiliser? quel cadre à donner au sujet de stage pour une action pertinente et valorisante?).

Dans l'attente d'un retour éventuel de votre part, je vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

--

Bien à vous

Martin LETELLIER

mletellier.anval@ville-la-membrolle37.fr

Tel.Portable: 06.68.35.86.53

Technicien rivières de l'ANVAL

Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire

Mairie

Place de l'Europe - BP13

37390 LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE

Tel.Mairie: 02.47.41.21.28

Absence hebdomadaire du mercredi midi au vendredi inclus_Fin du congé parental
le 3 février 2020

Lu et approuvé par,
le Président de l'ANVAL.
Sébastien MARAIS